

Avenant au règlement de visite

Conditions particulières d'accueil des publics - Période du 17 au 30 juin 2020 -

Ces conditions temporaires annulent et remplacent celles qui leur seraient contraires dans le règlement de visite consultable en suivant ce lien :

https://music-ceret.com/music/wp-content/uploads/2017/12/reglement_visite-1.pdf

Les mesures indispensables de prévention de la propagation du virus visent à protéger les publics et les personnels de l'établissement.

Toute personne désirant visiter le musée s'engage au respect de ces consignes et aménagements.

HORAIRES

Durant le mois de juin, le musée est ouvert du mardi au samedi inclus de 10h à 17h30.

LAVAGE DES MAINS

Les visiteurs de plus de 11 ans devront se laver les mains au gel hydroalcoolique dès l'entrée dans la boutique avant d'accéder à la banque d'accueil - billetterie.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque est obligatoire pour les personnels du musée en charge de l'accueil des publics et pour les visiteurs de plus de 11 ans. Il sera remis - à titre exceptionnel - un masque aux personnes qui n'en disposeraient pas.

REGLEMENT - ACHATS

- Le paiement par carte bancaire sera privilégié.
- La boutique n'est plus en libre service. Adressez-vous aux agents d'accueil.

TEMPORISATION

L'entrée dans le musée se fera en départs décalés à l'appréciation des agents d'accueil pour chaque groupe de visiteurs (couples, parents et leurs enfants, groupes d'amis,...). Le nombre maximum de visiteurs par départ sera de 5.

DISTANCIATION PHYSIQUE - PRECAUTIONS DE COMPORTEMENTS

Les visiteurs respecteront :

- les marquages au sol prévus pour le respect des distances de sécurité entre différents groupes, familles.
- le fléchage à sens unique pour l'accès à la billetterie et sur le parcours de visite.
- Les visiteurs veilleront à se céder le passage dans les trois petits couloirs qui ne permettent pas la distance physique préconisée de un mètre.
- L'usage de l'ascenseur sera exclusivement réservé aux personnes ne pouvant pas emprunter les escaliers. Signaler au personnel d'accueil votre nécessité à utiliser cet équipement afin qu'il soit désinfecté après votre passage.
- Un seul sanitaire mixte sera mis à la disposition du public au niveau de la boutique.

MEDIATION

- Jusqu'à nouvel ordre, les instruments du dernier étage ne pourront être joués et aucun dispositif interactif dans le parcours ne pourra être utilisé. Un médiateur vous accueillera dans cet espace du second niveau pour répondre à vos questions.
- Jusqu'à nouvel ordre, les ateliers musicaux et toute manipulation d'objets sont suspendus.

Fait à Céret, le 17 juin 2020

Le président Jean-Pierre Mau